

St-Imier, juillet 2020

**Objet: RÈGLEMENT (CE) n ° 1907/2006 (REACH) mis à jour pour les ajouts de juillet 2020**

Chers Clients, chers partenaires, Madame, Monsieur,

Nous nous engageons à respecter nos obligations légales en vertu de REACH.

En tant qu'utilisateur en aval, nous avons contacté les fournisseurs de matières premières, de consommables et de fournitures qui relèvent du régime REACH en temps utile pour nous assurer que REACH n'a pas d'effets négatifs sur la livraison des produits livrés par Arcofil SA.

Jusqu'à présent, les fournisseurs ont confirmé qu'il n'y avait aucun impact sur les produits que nous fournissons et nous comptons sur eux pour faire leur part dans ce processus et pour nous aviser si cela change.

Dans le cas extrêmement improbable où REACH affecte notre capacité à livrer un produit, nous pouvons identifier tout utilisateur de ce produit et l'informer des alternatives appropriées.

Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Une liste complète des substances couvertes par cette directive est disponible ici sur ce site Web:

<https://echa.europa.eu/de/candidate-list-table>

